



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 juin 2015



Étaient présents :

Pour Besse	M. Gay L, Gay A, Mme Dechambre
Pour La Bourboule	M. Brut, Guichard, Mme Eyragne
Pour Chambon/Lac	Mr Roux
Pour Chastreix	Mr Babut
Pour Compains	Mr Valette
Pour Egliseneuve d'Entraigues	M. Cardenoux, Moins
Pour Espinchal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Gras, Mme Bargain
Pour Murat le Quaire	M. Brugiere, Christiaens
Pour Murol	Mr Gouttebel, Mme Gillard
Pour Picherande	M. Chamoux, Chalaphy
Pour Saint Diery	Mr Chassard
Pour Saint Nectaire	M. Bellonte, Papon
Pour St Pierre Colamine	M. Clech, Gatignol S
Pour St Victor la Riviere	M. Houillon
Pour Valbeleix	Mme Gatignol C



Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte.

FPIC - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : mode de répartition 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7

CONSIDERANT que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des *contributions* entre les communes et l'établissement de coopération intercommunale en application du II de l'article L. 2336-3 du code général des collectivités territoriales.

APRES en avoir délibéré à l'UNANIMITE, et concernant uniquement l'exercice 2015

DECIDE :

ARTICLE 1 : La contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est répartie, pour l'exercice 2015, entre l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres à parité soit 337 229 € à la charge de la communauté de communes et 337 228 € à la charge des communes membres.

ARTICLE 2 : Le montant de la contribution restant à répartir entre les communes membres pour l'exercice 2015, l'est en fonction des critères suivants : reprise du taux de participation de chaque commune au FPIC dans le cadre du calcul de droit commun et application de ce taux au montant de 337 228 €.

Les participations de chaque commune pour l'exercice 2015 uniquement, sont donc les suivantes :

Commune	Prélèvement de droit commun	Part de chaque commune dans le montant du FPIC	MONTANT 2015
<i>Besse</i>	- 78 678	17,40%	-58 671 €
<i>La Bourboule</i>	- 117 956	26,08%	-87 961 €
<i>Chambon sur Lac</i>	- 17 416	3,85%	-12 987 €
<i>Chastreix</i>	- 7 475	1,65%	-5 574 €
<i>Compains</i>	- 4 450	0,98%	-3 318 €
<i>Egliseneuve</i>	- 11 963	2,65%	-8 921 €
<i>Espinchal</i>	- 2 845	0,63%	-2 122 €
<i>Le Mont-Dore</i>	- 111 332	24,62%	-83 021 €
<i>Murat le Quaire</i>	- 15 982	3,53%	-11 918 €
<i>Murol</i>	- 22 103	4,89%	-16 483 €
<i>Picherande</i>	- 10 856	2,40%	-8 095 €
<i>Saint Diéry</i>	- 9 571	2,12%	-7 137 €
<i>Saint Nectaire</i>	- 27 352	6,05%	-20 397 €
<i>St Pierre Colamine</i>	- 4 798	1,06%	-3 578 €
<i>St Victor La Rivière</i>	- 6 221	1,38%	-4 639 €
VALBELEIX	- 3 226	0,71%	-2 406 €
TOTAL	- 452 224,00	100%	-337 228 €

ARTICLE 3 : En application des articles 1 et 2 de la présente délibération, il est dressé chaque année un tableau des contributions de l'EPCI et de chacune de ses communes membres communiqué au représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet du Puy de Dôme
- ✓ Monsieur le Directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

Attribution de subventions animations 2015

Monsieur le Président donne lecture du rapport émis par le bureau communautaire, élargi à l'ensemble des maires, lors de sa séance en date du 26 mai 2015, sur le programme des animations au titre de l'exercice 2015 et demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

Catégorie 1 : Animations d'intérêt supra communautaire

BENEFICIAIRE	OBJET	Montant
Mairie de Besse	Trophée Andros	3 200€
Mairie de Besse	Foire aux vins	3 400€
Mairie de Murol	Musée des peintres – expo	3 600€
Mairie du Mont Dore	SAFE - expo	5 400€
AFFE – plein la Bobine - Bourboule	Festival de films pour enfants	23 000€

SCO – Mont Dore	Course de côte automobile	14 400€
Art et musique des Dore – Mont Dore	Rencontres musicales	6 300€
Sancy Snow Jazz – Mont Dore	Festival de jazz	24 000€
Sancy outdoor - Bourboule	Festival de sports de nature	3 800€
	TOTAL	87 100 €

Catégorie 2 : Évènements d'intérêt communautaire

Nect'Anim – St Nectaire	St nectaire en majesté	4 000€
Mairie Bourboule – Sancy verte	Epreuve VTT	8 000€
Mairie de Picherande	Fête de la gentiane	2 300€
Assoc médiévale de Murol Auvergne - Murol	Animations médiévales	4 000€
Assoc les ailes silencieuses – Murat le Q	Planeurs radiocommandés	2 400€
Assoc Art'Air – Clermont Fd	Rando + animations (St Diery Chastreix)	2 800€
Jeep aoc – Chambon	Rassemblement de jeep	2 200€
	TOTAL	25 700€

Catégorie 3 : Évènements communaux marquants

Les amis d'Egliseneuve	Journée du livre	1 000€
SEM – Mont Dore	Mt Dore Sancy 1000 – épreuve de trail	500€
Club de pétanque - Bourboule	Animation pétanque (report subv 2014)	800€
XTTR – Mont Dore	Trail : Ezyshoes 18/01 l'assaut de la cabane 21/02	2 000€
Musicales des Couzes - St Diery	Festival de musique	1 000€
Assoc Chambon Murol Evénements	Journée du patrimoine automobile	500€
Mairie de St Nectaire	3 concerts classiques	500€
Assoc des amis du foirail de Brion	Foires de Brion / Compains	1 000€
La mémoire des marchands de toiles	Expo : valoriser de l'histoire des marchands de toiles	500€
Assoc BOSBLETERS - Vabeleix	Fête de la pentecôte	1 000€
Mairie de Besse	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de la Bourboule	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de Chambon	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de Chastreix	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de Compains	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie d'Espinchal	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie du Mont-Dore	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de Murat le Quaire	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de Murol	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de Picherande	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de St Diery	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de St Nectaire	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de St Pierre Colamine	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie de St Victor la Rivière	Fêtes et animations locales	2 700€
Mairie du Valbeleix	Fêtes et animations locales	2 700€
	TOTAL	52 000€

Catégorie 4 : Évènements exceptionnels		
XTTR 63 – Mont dore	Championnat de France de trail	13 000€
Maires ruraux du Puy de Dôme - Murolo	Congrès national des maires ruraux de France	4 500€
Assoc Murat en fête – Murat le Quaire	Concours du St nectaire et vaches laitières	4 000€
	TOTAL	21 500€

Subventions de fonctionnement liées à une compétence communautaire		
Ecole de musique intercommunale	Développement de la musique	37 820€
Amicale laïque – St Nectaire	Interventions musicales école de St Nectaire	1 200€
Collège - Besse	Section sport étude	2 300€
	TOTAL	41 320€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les subventions qui viennent de lui être soumises ;
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution et signer les conventions afférentes.

ACTIVITES JEUNESSE – TARIFS ET PROGRAMME DES STAGES ET MINI-SEJOURS - ETE 2015

Monsieur le Président rappelle que les activités en faveur de la jeunesse proposées dans le cadre des CEL-CEJ, font l'objet d'une participation financière de la part des familles. Pour les activités déclarées en ALSH et bénéficiant des aides des financeurs publics, la participation est en fonction du quotient familial :

QF < à 500€	QF de 501 à 700€	QF de 701 à 1100€	QF > à 1101€
-------------	------------------	-------------------	--------------

Aussi, il propose les tarifs suivants pour les activités qui se dérouleront cet été :

Tarifs stages et mini séjours – été 2015	QF < ou = à 500€	QF de 501€ à 700€	QF de 701€ à 1100€	QF de 1101 € et +
Du 06 au 08 juillet : Stage « Autour des 4 éléments »	26 €	29 €	34 €	37 €
Du 20 au 23 juillet - Mini séjour « Safari photo »	28 €	31 €	37 €	40 €
Du 15 au 16 juillet « Bivouac Canoë »	28 €	31 €	37 €	40 €
Du 20 au 23 juillet Mini séjour « Safari photo »	50 €	55 €	66 €	71 €
Du 27 au 29 juillet Stage « Gourmands de nature »	25 €	27 €	32 €	35 €
Du 03 au 05 août – Stage « Roulez jeunesse ! »	29 €	32 €	39 €	41 €
Du 10 au 12 août – Stage « Volti'jeux »	34 €	37 €	44 €	48 €
Jeudi 13 août – Le défi des « Olympiades estivales »	6 €	7 €	8 €	9 €
Du 20 au 22 Août - Mini camp itinérant « Cap au Sud en caravânes »	48 €	52 €	62 €	67 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ approuve le programme et la modulation tarifaire,
- ✓ approuve les tarifs du pour l'été 2015 dont il vient de lui être donné lecture,
- ✓ mandate son Président pour en assurer l'exécution.

ACTIVITES JEUNESSE ETE 2015 – RECRUTEMENT D'AGENTS D'ANIMATION

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, les stages et mini-séjours de l'été se dérouleront du 6 juillet au 22 août 2015.

Aussi, il propose de procéder au recrutement de deux agents d'animation vacataire. Les personnes recrutées auront en charge l'encadrement et la surveillance des enfants participant aux stages et mini-séjours mis en place par l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes.

Il propose de rémunérer les 2 agents ainsi recrutés sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve :

- ✓ la création de deux postes d'agent d'animation ainsi que la base de rémunération proposée
- ✓ mandate son Président pour en assurer l'exécution.

Signature Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et la MSA est arrivé à son terme au 31 Décembre 2014.

Aussi, il convient en vue de permettre la poursuite des actions menées dans le cadre de la politique enfance-jeunesse, de renouveler avec ces partenaires un Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018).

Un certain nombre d'actions sont éligibles à une aide dans le cadre de ce contrat, comme :

- Les activités extrascolaires et périscolaires de l'accueil de loisirs sans hébergement communautaire
- La création d'une ludothèque
- Le poste de coordination
- Les formations BAFA-BAFD
- Un projet de relais assistantes maternelles

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ✓ Décide de réengager la Communauté de communes dans un Contrat Enfance Jeunesse
- ✓ Mandate son président pour en assurer l'exécution et signer le contrat correspondant

Restitution de retenue de garantie : CHARTREUX Lilian - Menuiserie

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que les retenues de garanties prévues par le code des marchés publics doivent être restituées aux entreprises lorsque les réserves ont été levées et la réception définitive du marché prononcée par le maître d'ouvrage.

Il s'avère qu'une retenue de garantie est actuellement toujours conservée sur un compte d'attente à la trésorerie du Mont-Dore alors que les délais relatifs à ces retenues sont dépassés.

Il convient donc que le conseil communautaire se prononce sur le devenir de cette retenue de garantie.

- LOGEMENTS SOCIAUX de PICHERANDE Lot 3 « menuiserie » : menuiserie CHARTREUX Lilian (cession à EUROFACTOR Groupe Crédit Agricole) une retenue de garantie de 2177.53€TTC a été opérée par le comptable publics

Cette retenue de garantie ne pouvant être levée à ce jour, car les coordonnées bancaires sont obsolètes et que le Crédit Agricole n'a plus contact avec Monsieur Chartreux Lilian, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de ne pas restituer cette retenue de garantie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Décide de ne pas restituer cette retenue de garantie
- ✓ mandate son président pour en assurer l'exécution par l'émission de titre de recette correspondant au montant de la dite retenue de garantie

Equilibre opérations ordre du Budget Principal

Monsieur le Président indique qu'en vue d'ajustements comptables du budget principal 2015, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Article 60632 Fournitures de petit équipement -1€

CHAPITRE 042– Opération d'ordre de transfert entre sections

Article 777 : Quote-part des subventions +1€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- ✓ Approuve et vote le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution

Budget Principal, corrections entre les RAR et les Propositions Nouvelles

Monsieur le Président indique qu'à la suite d'erreurs de saisies comptables sur le budget principal 2015, entre les Restes à Réaliser et les Propositions Nouvelles, il convient de procéder aux corrections suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT

Restes à Réaliser

Chapitre 204 : subventions d'équipements versées
Article 2041412 : Communes du GFP Bâtiments et installations - 15 000€

Propositions nouvelles

Chapitre 204 : subventions d'équipements versées
Article 2041412 : Communes du GFP Bâtiments et installations + 15 000€

RECETTES INVESTISSEMENT

Propositions Nouvelles

Chapitre 13 : subventions d'investissement
Article 1323 : Départements - 1944€

Restes à Réaliser

Chapitre 13 : subventions d'investissement
Article 1323 : Département + 1944€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- ✓ Approuve et vote les corrections qui viennent de lui être soumises,
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution

Virement de crédit sur le budget Zones Nordiques

Monsieur le Président indique qu'en vue d'ajustements comptables du budget Zones Nordiques 2015, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 022 : Dépenses Imprévues

Article 022 : dépenses imprévues - 5000€

CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 : virement + 5000€

INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2182 : matériel de transport - 1770€

Article 2188 : autres immobilisations corporelles - 3000€

CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation

Article 021 : virement + 5000€

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Article 1641 : emprunts + 9 770€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- ✓ Approuve et vote le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution

changement de délégué pour siéger au SICTOM des COUZES

Mr le Président rappelle que par délibération du 14 avril 2014, ont été désignés des délégués au SICTOM des Couzes, à la demande de la commune de St Diery, suite à la démission de Monsieur DIAT Michael conseiller municipal, il convient de procéder à la modification d'un délégué titulaire.

En conséquence, il propose de désigner en tant que titulaires : Mme ROUCHY Brigitte en remplacement de Mr DIAT Michael, les autres délégués restent inchangés.

En conséquence, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la désignation de Mme ROUCHY Brigitte en tant que titulaire au SICTOM des Couzes
- ✓ mandate son président pour en assurer l'exécution

subventions façades

Monsieur le Président donne lecture des demandes de subventions ayant reçu un avis de la commission cadre de vie et pour lesquelles il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Nom Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant retenu des dépenses	Montant accordé
La Thermale de Gestion – Mr Charpy copro Soleil des Thermes	Mont-Dore	entretien	3000€	750€
GALLAS Gilles	Besse	rénovation	5984€	1496€
GARDETTE Paul	St Pierre Co	rénovation	6000€	1500€
RODIER Yves	Bourboule	rénovation	4778€	1194€
LIORET Mylene	Mont-Dore	rénovation	3807€	951€
DE TOFFOLI Joël	Mont-Dore	rénovation	5970€	1492€
LAYDIER Antonin	Chambon s/lac	entretien	2205€	551€
LOUBINOUX Marie-Jeanne	Egliseneuve	rénovation	5700€	1425€
PETIOT Martine	Bourboule	rénovation	2226€	555€
			TOTAL	9914 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ approuve l'attribution des subventions pour rénovation de façades
- ✓ mandate son président pour en assurer l'exécution

modification commission intercommunale d'accessibilité

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 18 mars 2015, le conseil communautaire a renouvelé la composition de la commission intercommunale d'accessibilité, précédemment créée en mars 2009.

A la demande de l'association des paralysés de France qui souhaite intégrer la commission, Mr le Président propose de compléter la commission d'intercommunale d'accessibilité en nommant la Mme ROCHE Annabella en tant que représentante d'association de personnes handicapées, il demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ✓ désigne au sein de la commission intercommunale d'accessibilité du Massif du Sancy, Mme ROCHE Annabella en tant que représentant d'association de personnes handicapées
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution

RELAIS SAISONNIER : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 10 décembre dernier, il a présenté le projet de labellisation du Relais Saisonnier Sancy en Maison des Services au Public (MSAP).

Sans forme juridique imposée, les MSAP peuvent être portés par une structure intercommunale ; elles doivent permettre au public d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, à minima en matière d'emploi et de prestations sociales.

Après la signature d'une convention par les opérateurs de services avec l'exploitant de la MSAP et la collectivité d'accueil, un arrêté préfectoral engage l'Etat sur une aide à l'investissement initial et au fonctionnement pendant un minimum de trois ans.

Le relais des saisonniers répondant aux critères requis pour cette labellisation, Le Président avait proposé au Conseil Communautaire de candidater à ce label qui nécessite l'aménagement de lieux d'accueil qui pourrait être financé comme suit :

FINANCEUR	TAUX	Montant
Réserve parlementaire	39.82 %	3 000 €
Fonds propres	60.18 %	4 533.60 €
TOTAL	100 %	7 533.60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ approuve le plan financement qui vient de lui être soumis
- ✓ mandate son Président pour solliciter les subventions correspondantes et en assurer l'exécution.

REHABILITATION DE LA PISCINE DE SUPER BESSE - *PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL*

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 07 avril, le Conseil Communautaire a confié au cabinet B-CUBE la mission de maître d'œuvre en vue de la réhabilitation de la piscine de Super Besse.

Le cabinet a récemment rendu ses premiers travaux qui font état, au stade Avant-Projet Sommaire, d'un projet estimé à 4 199 000 € qui pourrait être financé comme suit :

	TAUX	Montant
Conseil Départemental	23,82%	1 000 000,00 €
CNDS	15,92%	668 400,00 €
Fonds propres	50,78%	2 132 302,00 €
Conseil Régional	9,49%	398 298,00 €
TOTAL	100%	4 199 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ Approuve le plan financement prévisionnel dont il vient de lui être donné lecture
- ✓ mandate son Président pour solliciter les subventions correspondantes et en assurer l'exécution.

Etude en vue de la réhabilitation thermique de la médiathèque de La Bourboule

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes est adhérente à l'Adhume depuis 2012.

Dans ce cadre un bilan énergétique des immeubles de la communauté de communes a été réalisé. Celui-ci laisse apparaître pour la médiathèque de la Bourboule un important coût énergétique.

Afin de rechercher de solutions techniques pour remédier à ces faits, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de faire réaliser une étude par un spécialiste. Cette étude devra proposer différents scénarii et est estimé entre 2 500 € et 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité

- ✓ approuve la réalisation d'une étude, d'un montant estimé entre 2 500 et 3 000 €, portant sur la réduction du coût énergétique de la médiathèque de La Bourboule
- ✓ mandate son président pour en assurer l'exécution

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.